BREVITIES OF FUN.

—Mr. Oldboy—"I remember the first fish I ever caught." Miss Pert—"What was it; an ichthyosaurus?"—Harlem Life.

—The New Style in Chicago.—"Why is Mrs. Mulford in half-mourning?" "Her first husband is dead."—Cleveland Leader.

—Matrimonial Chat.—He—"You haven't a mind above a new hat." She—"And you haven't any mind under yours."—Indianapolis Journal.

—In the Bargain Rush.—He—"Selling silk at 13 cents? I don't see how they can do it." She—"Of course, they have some police there."—Detroit Journal.

—Down Fine.—"Have you a fine law practice, Cribley?" "I should say so. If it were much finer there wouldn't be anything of it."—Detroit Free Press.

—His Advantages.—"Our organist has an easy time of it." "In what way?" "When he wants his wheel pumped up he attaches it to the organ."—Chicago Record.

—The Contrary Sex.—Parson Johnson—"So dis little chile am a gal. Do de udder one belong toe de contrary sex?" Mrs. Jackson—"Yais, pahson; dat's a gal, too."—Judge.

—One Girl and Another.—Miss Prymm—"That disreputable Jack Buggby invited me to go to the theater with him last night." Miss Cuttynge—"How did you enjoy the play?"—Puck.

—Trials of a Novice.—Old Hand—"Now, for the last time, for goodness' sake don't shoot any of us, or the dogs, or yourself." Novice (sarcastically)—"What about the birds?" Old Hand—"Oh, you won't hit them."—Punch.

A WORK OF ART.

The Picture That the Young Lady Failed to Sell.

"I am selling works of art," she said shyly. But she wasn't the least bit shy, just the same, for she brushed past the half-open door by which I stood in literary dishabille (by which I mean that I was attired in my shirt sleeves—yes, I had the rest of the shirt on, don't try to be funny—and was masticating tobacco) and slid into a chair in the parlor before I could explain in horror that my wife was away from home, and that there was no one to defend me but the servant girl. I called upon my reserve force of nerve and resolved to face the situation resolutely.

"Art thou?" I responded. She did not notice the gist of my remark.

"How do you like this water color?" she asked, producing a picture of a fellow and a girl seated on a log embracing each other.

"You don't call that the color of water, do you?" I asked, earnestly.

She looked at me to see whether I was crazy or a fool (as most everyone does), concluded that I was the latter (as most everyone does), and went on to explain.

"Oh, no; I mean that it is a picture that is painted with colors that are mixed with water."

"Like the English when they take brandy."

"I suppose so—how do you like the picture?"

"Very much," I answered. "I suppose they are just married?"

"No, I rather think that—"

"Ah, this is love's young dream."

"Yes—he is probably telling his love," she said, with a pretty blush that was very pretty.

"Do you think she will accept him?"

"Yes, I do," she answered, emphatically.

"I suppose, then, he has money?"

"Probably," she said, doubtfully.

"How much?" I asked.

"I will sell you this picture for five dollars. That is just half the regular price I get for them.

"I don't mean that," said I. "What I want to know is, how much money the young man in the picture is worth?"

She stared at me blankly. Then she remembered that I was a fool.

"Oh, that's it. Well, he's worth $10,000."

"All right, said I. "I'll take the picture." No doubt that decision of mine confirmed her in the opinion that I was a fool.

"Well," said she, after a pause.

"Well?" I echoed.

"Where's my five dollars? Here's your picture."

"Oh," I answered, "that's what you want. Why, just take the five dollars out of the $10,000 that belongs to him and hand me the balance."

Then she saw that I was not a fool—and left hurriedly.—Yellow Book.

Steel Barges.

The latest idea about water transportation is the construction of steel barges. It is said that a steel barge will draw but 15 inches of water where a wooden barge draws five feet. If this be true, it means a revolution in water transportation. The belief in the scheme is so strong in St. Louis that a shipyard is to be established there for the building of steel barges for use on the Mississippi.—Kansas City Star.

WANTED TO BE COAXED.

She Said "No," But Didn't Think He Would Take the Bluff.

"No," said Evangeline Glendenning, as she looked down at the floor and nervously twisted her slim little fingers, "no, Alfred, I am sorry, but it cannot be."

Alfred Doncaster had loved the beautiful girl from the moment he had first seen her, and he had fondly believed that she looked upon him with more than ordinary favor.

But now his hopes lay shattered, and the future stretched out black before him.

The strong, handsome young man sighed, and was silent for a long time. At last the sweet maiden said:

"Try to be brave, Alfred. Look at me. See how I am bearing up."

He turned toward her in wonder, and said:

"Why should you bid me do this? What have you to bear up under?"

She shrank back a little and replied:

"Oh, Alfred, if you only knew!"

"Evangeline!" he cried, catching her in his arms and holding her in a strong embrace, "you love me! Ah, darling, you cannot hide the truth from me! Tell me, it is so."

"Yes," she whispered, "I love you, Alfred."

"Oh, Heaven," he groaned, "this is terrible, terrible! Oh, if you only hated me—loathed me! Then my fate would be less bitter."

She was frightened, and drew away from him.

"Why," she asked, "do you want me to hate you?"

"Ah," he answered, "I might bear my own burden; but how can I survive, knowing that you, too, suffer?"

"Yet why should either of us suffer?" the trembling girl inquired.

"Evangeline," he almost hissed, "do not jest with me! Why should we suffer? Are we not doomed to everlasting separation and misery? Are we not to be—"

"Oh," she interrupted, "you're not going to let a little bluff stop you right at the start, are you? Did you want me to tumble into your arms the first thing, as if I had been merely waiting for the word? You must be new at this business."

Then she became so angry that it took Alfred Doncaster nearly seven minutes to win her back again.—Cleveland Plain Dealer.

LAW AND SUICIDE.

Self-Destruction on the Increase in France and England.

Suicide is quite alarmingly on the increase in France, and presents as serious a problem to thoughtful statesmen in that country as the dwindling birth-rate. In vain to such the church refuses its prayers, the army funeral with military honors. The same tendency is observable in England. What attitude ought the law of England to take up in the presence of this growing evil? It will be said that the law of England has long ago taken up its attitude on the subject of suicide, stigmatizing it as felony, and therefore visited with the consequences of felony. This is hard measure, and juries inclining to charity have of late years uniformly postulated insanity as the explanation, and returned a verdict of unsound mind as a presumption rather than an inference. Whether this presumption is well founded may be doubted. Even philosophers have not always been agreed as to the ethics of suicide. Englishmen have the feeling strong in them that suicide is the refuge of the coward. In old days and in small communities the loss of an able-bodied tribesman was a source of weakness and danger. To our Angle-Saxon race, with its overflowing population, this consideration is insignificant. The seriousness of the suicide problem consists in the fact that the prevalence of suicide is symptomatic of a diseased condition of the body politic. It is to this that law and legislation must address itself, not to any fresh penalties to promoting healthier conditions of life and inculcating a higher standard of citizenship.—London Law Journal.

It's a Poor Rule.

The marquis of Lorne, when governor general of Canada, was present at some sports held on the ice of the St. Lawrence. Though wrapped in furs he felt the cold acutely, and was astonished to see an ancient Indian meandering around barefooted, enveloped only in a blanket. He asked the savage how he managed to bear such a temperature when he had so little on. "Why you no cover face?" inquired the Indian. The marquis replied that no one ever did so, and that he was accustomed to have his face naked from birth. "Good," rejoined the Prairie King, "me all face," and walked away.—San Francisco Wave.

A Long Telegraph Line.

The longest commercial distance at which the telephone is now operated is from Boston to St. Louis, a distance of 1,400 miles. This makes the line more than twice as long as any one in Europe.

NEGRO COOPERATION.

The Experiment Now Being Tried in Tennessee.

A hollow wear and foundry company, organized and operated exclusively by negroes, is an experiment about to be launched in Chattanooga to test the capability of the negro for management of his own affairs. The company is organized on the cooperative idea, and each man is to give to the business so much of his time. The plant, when completed, will make stoves especially, but is designed to do all kinds of foundry work. The main foundry building is 100x25 feet, with a number of outbuildings and annexes. These buildings have been completed by the stockholders working at nights and at odd times so as not to interfere with their work on the outside, each one of them having a job with one or the other foundry establishments in Chattanooga. The buildings were erected from second-hand material, bought here and there in job lots. The cupola is new, and cost about $200. They have acquired by industry and hard work engines, boilers, molds and all needed lesser tools. They expect to make about 15 stoves a day, and they already have promises of orders sufficient to give them a start. The plant will give employment to about 50 negroes when running full time. In addition to making stoves they expect a good business doing piece work for the other foundries and iron works about the city, as they will be able to work cheaper than any other concern in the city.

The men back of this enterprise are all hard-working, sober and industrious, and deserve and are receiving the greatest encouragement and consideration from the whites of Chattanooga. The idea of building and operating the foundry originated with the president, C. H. Ferran, who is a mulatto, formerly a slave, belonging to an old and wealthy Alabama family. He was the plantation blacksmith, a man of colossal frame and a model of manly physique. Until recently he was employed as head molder at the Citico furnace of the Boane Iron company. He worked all day at Citico and walked home in the evening, a distance of two miles, and worked half the night on the buildings of his foundry.

The company has not borrowed a cent of money, and it starts entirely clear of debt, and Ferran says it will never owe a cent of money it can't pay by check at any time. There are five men like Ferran in the company, but none with his intelligence and knowledge. The plant has been paid for by the savings of these gritty men out of small wages.

The result will be watched with the greatest interest, as it is believed that if the enterprise proves successful the race question in the south will be in large measure settled. The dignity of skilled labor will do more for the negro than all the political nostrums in the world. As soon as he finds that, as a race, he can be independent, then he will begin to look to himself and not to the white man altogether, and then he will gain self-respect, something he has to a very indifferent degree now.—Philadelphia Press.

PLAGIARISM.

Good Story Told of a Preacher Who Uses Others' Ideas.

Rev. Dr. B—— was what is termed a "popular preacher." He did not, however, gain his success by drawing on his own stores, but rather by appropriating the thoughts and language of other preachers to his own use, and by skillfully splicing the passages so as to make a whole. Unfortunately for the doctor, his literary larcenies were one Sunday openly exposed by a grave old gentleman who had seated himself close to the pulpit and was listening with profound attention. Dr. B—— had scarcely finished his third sentence before the old gentleman said, in a voice loud enough to be heard by those near him: "That's Sherlock." The doctor frowned, but went on. He had made but little progress when his grave auditor again broke out with: "That's Tillotson." The doctor bit his lips and paused, but again went on. At a third exclamation: "That's Blair," the doctor lost all patience, and, leaning over the side of the pulpit, exclaimed: "If you do not hold your tongue, sir, you shall be turned out." The old cynic, looking the doctor full in the face, retorted: "That's your own."—Baptist Union.

Crocodile as a Benefactor.

The crocodile is about to appear in a new role, that of a benefactor of society. A learned chemist, M. Metchnikof, at a meeting of a scientific society, announced that whereas bacilli exert an influence upon toxins and can lessen or destroy them, these latter can be converted into anti-toxins only by means of certain vertebrates. Among these the crocodile stands at the head for his special office, and through his agency the toxin of tetanus is rapidly transformed into an anti-toxin. It is nevertheless difficult to imagine of what practical value this information can be.—N. Y. Commercial Advertiser.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Soixante-six Terrains de Valeur dans le Septième District.

A L'ENCAN.

Jeudi, 16 décembre 1897.

Dans l'Affaire de la Succession du Dr Paul S. Carrington.

No 53,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 16 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 10 novembre 1897, dans l'affaire ci-dessous, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet No 131 et borné par les rues Quatrième, Plum, Burdette et Washington. Laquelle portion de terre est composé du tout du lot No 12.1 vingt pieds du fond de chacun des lots Nos 13 14 15 16 et 17 et mesurant cinquante pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Frédéric Delbel, notaire, en date du 1er novembre 1870.

2° Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 306—336 dans le septième district de cette ville, borné par les rues Léonidas, Joliet anciennement Jefferson, Sycamore, anciennement Neuvième et Mobile anciennement Dixième, ces dits lots sont désignés par les Nos 14, 16, 18 et 20 et mesurent comme suite, le lot No 14 mesure cinquante deux pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de cent cinquant pieds, et les lots Nos 16, 18 et 20 mesurent chacun cinquante pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

3° Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 306-325 borné par les rues Léonidas, Joliet, anciennement Jefferson, Sycamore, anciennement Neuvième, et Mobile anciennement Dixième; ces dits lots sont désignés par les Nos 6 et 8 et mesurent ensemble 102 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

4° Quatre certains lots de terre dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet No 300 borné par les rues Laurel Grove, Néron, anciennement Napoléon, Hamilton et Sycamore, anciennement Neuvième. Ces lots sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Laurel Grove, sur une profondeur de 120 pieds.

5° Deux certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 334, borné par les rues Hamilton, Mobile, anciennement Dixième, Nelson et Laurel Grove. Ces lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur et façade à la rue Mobile de 120 pieds et forment l'encoignure des rues Dixième et Hamilton.

6° Huit certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 328 borné par les rues Mobile, anciennement Dixième, Mary, Monroe et Nelson, ces lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, et mesurent ensemble 240 pieds de face à la rue Mobile sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23 et 24.

7° Vingt et un certains lots de terre dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 329 borné par les rues Nelson, Léonidas, Mobile anciennement Dixième, et Monroe, les lots 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mobile sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 forme l'encoignure des rues Mobile et Monroe, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mobile et Léonidas, les lots 13 à 19 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles: le lot 13 forme l'encoignure des rues Nelson et Monroe; les lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles; les lots 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, conformément à un plan attaché à un acte passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en date du 19 décembre 1895.

8° La moitié indivise d'un certain lot de terre, dans le septième district de cette ville, désigné comme lot No 428 borné par les rues Joliet, anciennement Jefferson, Cambronne, Pritchard et Fig, anciennement rue Treizième, le tout du dit lot de terre mesurant 31 0 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds.

9° La moitié indivise d'un certain lot de terre dans le Septième district de cette ville, désigné comme lot No 411, borné par les rues Joliet, anciennement Jefferson, Cambronne, Pritchard, Apricot, anciennement Douzième, le tout du dit lot mesurant 200 pieds de face sur une profondeur de 200 pieds. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse au moment de la vente.

Conditions—Une moitié en plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, doit être garanti par billets d'un et deux ans avec privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 15 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

Succession de Salvador Glorioso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,540—Division C—Attendu que Vincenzo Glorioso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession du feu Salvador Glorioso, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

E. Ory, Avocat.

10 nov—10 16 19

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 19 NOVEMBRE 1897

Haut du fleuve—MABEL COMBAUX, à 12 M

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 A

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

SAMEDI, 20 NOVEMBRE 1897.

Plaquemine—WHISPER, à 12 M

Haut du fleuve—JOHN HOWARD, à 12 M

Bayou Sara—TECHE, à 5 P M

Bayou Sam—ST JOHN, à 5 P M

Rivière Ouachita—PARLOR CITY, à 5 P M

The Bends—T. P. LEATHERS, à 5 P M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	STEAMERS. Destination	Mouillage
Algiers	Havre	Algiers
Alton	Rotterdam	Westwego
Bendi	Havre	de dist, 43
Bendo	Havre	de dist, 43
Brankwater	Boston	3e dist, 30
Caldy	Anvers	Point
Craftsman	Liverpool	Louis ave
Emma	Copenhague	Southport
Europa	Brême	3e dist, 27
Gunnie	Havane	Algier
Homer	Liverpool	rue Ce
Horatio	Hull, Ang	Louis ave
Inca	Havre	de dist, 47
Jos. Otard, Jr	Bocas del Toro	1er dist, 13
Louisiana	New York	2e dist, 8
La Crosse	Méditerranée	1er dist, 13
Lady Armstrong	Anvers	Westwego
Lindiefarne	Hambourg	Westwego
Monarch	Liverpool	Westwego
Montebello	Glasco	rue Ce
Valdiluna	Liverpool	1er dist, 44
N. Pickup	Hull, Angleterre	Chalmette
Nith	Manchester	Louis ave
Orion	Liverpool	Louis ave
Potana	Havre	de dist, 40
Rappahn	Brême	Louis ave
Rydal Hall	Havre	Westwego
Stillwater	Boine	3e dist, 30
Specialist	Mobile	de dist, 49
Tecalo	En détresse	3e dist, 28
Torr Head	Belfast et Dublin	Southport
Victoria	Hull	Chalmette
Vale	Brême	Chalmette
Victoria	Brême	1er dist, 21
Vimoria	Manchester	1er dist, 27
Whitehall	Manchester	1er dist, 27
Whitney	Havane	Algier
Yeshaldee	Havre	de dist, 47
	BARQUES.	
Kenny	Cienfuegos	rue Ce

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Grivot et al vs Maurice R. Grivot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 54,331.

Mardi le 21 Décembre 1897, à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—A la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté et signé le 10 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique—

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 490 borné par l'avenue Peters, les rues Saratoga and Roosevelt et Octavia, et lesquels dits lots sont désignés par les numéros 14, 15 et 16 sur un devis privé annexé à un acte pardevant John Bundersagel, ancien notaire en cette ville, le 18ème jour de janvier 1890, les dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds, 10 pouces 3 lignes de face à l'avenue Peters, la même largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 14 commençant à une distance de 61 pieds, 8 pouces et 6 lignes de l'encoignure de la rue Saratoga. Les améliorations sont connues comme le No 1828 Avenue Peters et consistent en une résidence moderne presque neuve, à deux étages, contenant salon, vestibule, librairie, salle à manger, cabinet, office, et cuisine au premier étage et cinq chambres à coucher, vestibule, chambre à bain, chambre à décharges, etc, au deuxième étage; galerie sur le devant et dans le fond en haut et en bas; jolis manteaux de cheminées, foyers et devantures en tuiles; gaz et cloches de sureté, beaux candélabres, les murs récemment tapissés en de jolis papier peints. Dans le fond du lot se trouve une bâtisse à deux étages, ayant hangar et chambre à bicycle et grande chambre pour servante. Jolie pelouse et bosquets de fleurs, banquette et cour pavée en Schillinger.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus et désigné par le No 1 sur un plan du dit îlet par D. M. Brennan, voyer de ville, daté le 6 novembre 1896, d'après lequel le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Saratoga, commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des encoignures des avenues Octavia et Peters sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces 6 1|2 lignes ou la moitié exacte de la profondeur du dit lot.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs et le balance en un crédit de un et deux ans, devant être représenté par des billets des acquéreurs et garantis par lien et privilège de vendeur, par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité; lesdits billets portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement; les taxes de ville et d'Etat devront être assumées par les acquéreurs, lesquels doivent faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant André W. Seguin notaire.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 19 à date.

Succession de Jules Lapeme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,797—Division A—Attendu que Frank Zengel Administrateur Public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de Jules Lapeme décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Chretien & Suthon, avocats.

10 nov—10 16 19

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de Charpente et Terres de Prairie

—Dans les—

Paroisses Vermillion et Avoyelles.

Succession de Laurent Lacassagne.

A L'ENCAN.

No 48,277—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B".

PAR JOHN O'CONNOR & CO., ALFRED O GREEN, Encanteur—Bureau, No 838 rue Commune—JEUDI, 16 décembre 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 5 novembre 1897, il sera vendu aux enchères publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terre situées dans la paroisse Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrites comme suit:

1° La moitié ouest de la section — et la moitié sud du quart sud est de la section 20, dans le comté deux sud, range cinq est, contenant quatre cent dix 70-100 acres.

Le tout de la section vingt-neuf, dans le comté deux sud, étendue cinq est, contenant six cent quarante-deux 68-100 acres.

La moitié ouest et du quart sud-ouest de la section vingt et un, la moitié ouest du quart nord ouest de la section vingt-huit, la moitié nord du quart nord ouest et le quart nord ouest du quart nord est de la section trente-deux, et la moitié ouest du quart sud-est de la section trente, dans le comté deux sud, étendue cinq est, contenant trois cent soixante et un 10-100 acres.

La moitié est du quart nord-est et du quart sud-est de la section dix-neuf, le quart nord est de la moitié est du quart sud est de la section trente, dans le comté deux sud étendue cinq est, contenant quatre cent quatre-vingt 92-100 acres.

La moitié nord et le quart sud ouest du quart nord est et de la moitié ouest du quart sud est de la section trente-et-un, comté deux sud, étendue cinq est, contenant deux cents et 85-100 acres.

Le tout de la dite terre étant dans le district sud ouest de la Louisiane, et comprenant, en tout, deux cents quatre-vingt dix 25 100 acres, enregistrée dans le livre des aliénations W. W. aux pages 314 et seq du bureau des transcrits de la paroisse Avoyelles.

2° Lots neuf et dix de la section 10 comté deux sud, étendue cinq est, contenant quatre-vingt 31-100 acres.

Les lots 11 et 12 de la section 21, comté deux, étendue sud 5 est, contenant quatre-vingt 20-100 acres.

Lots 13 et 22 de la section 28, comté 2, étendue sud 5 est, contenant quatre-vingt 24-100 acres.

Lots 13, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29, étendue 2, étendue sud 5 est, contenant trois cent vingt et un et 28-100 acres, d'après le plan fait par S. B. Robertson, voyer, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du bureau des transcrits de la paroisse Avoyelles, montant à cinq cent soixante deux 2-100 acres.

3 Une certaine étendue de terre, située et étant dans la Paroisse de Vermillion dans cet état, dans un endroit nommé Hebert Cove, étant en partie du bois de charpente et en partie des terres de prairie, mesurant trois et demi arpents de face par vingt huit arpents de profondeur bornée à la partie supérieure par les terres de L. T. Briggs, et à la partie inférieure par les terres de Albert C. Hebert, à l'est par les terres de Mme Marie LeBlanc et à l'ouest par les terres de Edmund Hunsbury ensemble avec toutes les améliorations qui y appartiennent; la dite étendue de terre et mieux désignée et connue dans l'arpentage des Etats Unis, comme la première moitié de la moitié est du quart nord est et la moitié est de la moitié est du quart sud est de la section 30, comté 13, sud de l'étendue 3 est.

Conditions de la vente—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, jr, notaire.

12 nov—12 18 25—3 9 16

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. Bernadsohn vs R. S. Luxenberg.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,691—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le VENDREDI, 19 novembre 1897, à 11 heures A. M., au pied de la rue S Robertson dans le Nouveau Bassin, le Schooner Burrel C, agrès, appareil etc., maintenant dans le Nouveau Bassin au pied de la rue Sud Robertson, dans le 1er district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.

LEON MARTIN, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

9 nov—9 15 19

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Succession de Veuve Alexandrine Lartigue Carpente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,591—Division C—Attendu que Guillaume Mathe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Alexandrine Lartigue Carpente, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Succession de Margaret Merker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,838—Division B—Attendu que William Merker a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Merker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

19 nov—16 20 26

GIBSON HOUSE,

CINCINNATTI.

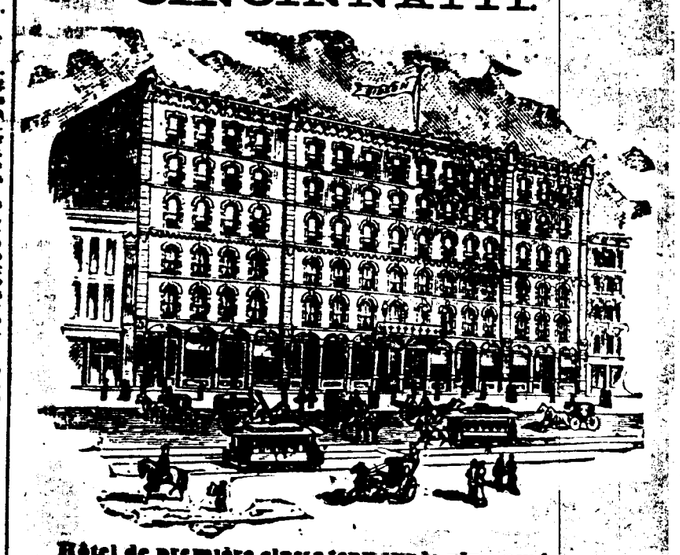

Hôtel de première classe tenu sur le plan américain.

$3 par jour.

Frais supplémentaires pour salons et appartemente avec chambres à bain.

Possède les avantages appréciables d'une situation centrale, d'une administration libérale, d'un aménagement moderne, d'un service et d'une cuisine irréprochables.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS POPULAIRE DE CINCINNATI

THE GIBSON HOUSE CO.

H. B. DUNBAR, Président et Gérant.

15oct—1an L. B. REAKIRT, Secrétaire et Trésorier.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

Trois Editions distinctes:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

—ET—

ETRANGERES.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

—DE LA—

PRESSE ASSOCIÉE

—ET—

Dépêches Spéciales.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—VENDREDI 19 novembre 1897, à 11 A. M., sur les lieux No 1016 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 novembre 1897, je vendrai pour le compte de la succession de John Morgan (No du courier 54,850) il sera vendu à l'encan:

Un cheval, un mulet, un wagon à ressorts, harnais, bois et charbon, meubles et divers.

Et le même jour à 12:30 P. M. sur les lieux No — — rue Liberté près Bienville, un lot de bois, charbon et divers.

Conditions—Comptant.

16 nov—16 17 18 19

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pupitres, Meubles de bureau, Coffres-forts et divers

Dans l'affaire de la Liquidation de la Mutual Savings and Loan Association.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 54,486.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Peydras, d'après l'ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 15 novembre, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI 26 novembre, à 11 heures A. M., au No 627 rue Peydras: Pupitres, Pendule, Ordinaire de bureau et Partitions vitrées, Coffre-fort, Chaises et lot divers.

Conditions—Comptant.

18 nov—16 21 25 26